

Communiqué de presse

Rome, le 5 août 2017

Le Vatican prend clairement position à propos du débat sur l'euthanasie dans l'organisation des Frères de la Charité en Belgique et demande au Supérieur général de prendre de nouvelles mesures.

À la suite de la discussion qui a eu lieu ces derniers mois entre l'organisation des Frères de la Charité en Belgique et l'Administration générale des Frères de la Charité à travers le Supérieur général, le Fr. René Stockman, à propos de l'autorisation oui ou non de l'euthanasie à l'intérieur des établissements des soins de santé mentale des Frères de la Charité en Belgique, l'organisation belge avait pris la décision, au mois de juin de cette année, d'autoriser l'euthanasie sous certaines conditions à l'intérieur de ces établissements. Cette décision s'opposait à la vision de l'Administration générale de la Congrégation, et également au texte de vision des Évêques belges qui avaient avancé dans leur déclaration du 22 mai 2017 de ne pas pouvoir souscrire à l'application de l'euthanasie, dans ce cas auprès des patients avec un trouble psychiatrique.

Par la suite, les dicastères concernés du Vatican – à savoir la Secrétairerie d'Etat, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée – avaient demandé au Supérieur général, le Fr. René Stockman, de présenter un rapport sur la situation dans la branche belge des Frères de la Charité. Le résultat était une prise de position claire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, demandant au Supérieur général de transmettre cette prise de position à l'organisation des Frères de la Charité en Belgique et leur demandant de se conformer à cette vision qui exclut toute forme d'euthanasie.

Après de nouvelles consultations entre ces trois dicastères et une consultation finale avec le Pape, le Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, le Cardinal de Aviz, en tant que responsable du Vatican pour les congrégations de droit pontifical, a formulé dans une lettre au Supérieur général la procédure de suivi de ce dossier. Dans ce document, il félicite et encourage le Supérieur général pour sa prise de position claire à propos de l'euthanasie et il le charge et le mandate pour prendre de nouvelles mesures. Le Supérieur général mettra tout en œuvre pour conformer l'organisation à la vision de l'Église catholique et – à défaut de cela – il prendra les mesures juridiques nécessaires

pour sauvegarder l'identité catholique et la position, les intérêts et les structures des Frères de la Charité et de leurs œuvres.

En plus, il a été prié de demander aux frères qui sont membres du Conseil d'administration de l'organisation des Frères de la Charité en Belgique, de rédiger une lettre officielle dans laquelle ils déclarent au Supérieur général qu'ils suivent entièrement la vision du Magistère de l'Église catholique, affirmant depuis toujours que la vie humaine doit être respectée et protégée de manière absolue, à partir du moment de la conception jusqu'à sa fin naturelle.

L'organisation des Frères de la Charité en Belgique devra recevoir de nouveau la question de modifier le texte de vision sur l'application de l'euthanasie chez les patients psychiatriques, de telle sorte que la pratique soit conforme à la vision précitée du Magistère de l'Église catholique et également conforme au charisme des Frères de la Charité. Cela signifie que ledit texte de vision doit être adapté selon les principes suivants : l'affirmation que le respect de la vie est absolue ; le refus de considérer le manque de perspective chez un patient et le fait prétendu de ne plus pouvoir être traité comme des arguments pour autoriser l'euthanasie ; ne pas accepter que la pratique de l'euthanasie soit considérée comme un acte médical et ne pas accepter que l'euthanasie – si les conditions légales sont remplies selon le droit belge – ait lieu à l'intérieur de l'établissement des Frères de la Charité.

Les frères en question et l'organisation ont été informés de la prise de position du Vatican et ils ont été invités à répondre de façon positive à ce qui leur est demandé dans un délai d'un mois. La Région belge des Frères de la Charité, les autres membres du Conseil de la Congrégation, les Évêques belges et le Nonce apostolique ont été également informés de cette évolution.

Fr. René Stockman
Supérieur général
Frères de la Charité

rene.stockman.fc@fracarita.org